

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS 81340

PROCES VERBAL Séance du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, le Maire.

Étaient présents : Mme Christine ROBERT, M. Joel IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Albert FABRE, M. Charly ESPITALIER, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

Étaient absent : M. Michel CASTANHEIRA,

Secrétaire de séance : M. Charly ESPITALIER

<u>Date de la convocation</u> : 15/02/2023	<u>Nombre d'élus</u> :	10	<u>Présents</u> :	9
<u>Date d'affichage</u> : 15/02/2023	<u>En exercice</u> :	10	<u>Votants</u> :	9

Début de séance 20h30

ORDRE DU JOUR :

Approbation des comptes rendus du 30/12/22 et du 22/02/2023

Madame le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur les comptes rendus du 30/12/2022 et du 22/02/2023.

Le conseil municipal avant le vote demande le rajout d'une indication sur le compte rendu du 22 /02/2023 :le prix de vente du mini bus c'est à dire 13 500€ TTC

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité pour les deux comptes rendus.

1. Approbation du compte de Gestion commune, assainissement, régie des transports scolaires

- 1) La commission finances après avoir examiné, le CA et le compte de gestion du service comptable de la commune propose au conseil municipal de les adopter sans réserve étant donné leurs concordances.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le CA et le compte de gestion de la commune.

- 2) La commission finances après avoir examiné, le CA et le compte de gestion du service comptable de la régie des transports scolaires propose au conseil municipal de les adopter sans réserve étant donné leurs concordances.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le CA et le compte de gestion de la régie des transports scolaires.

- 3) La commission finances après avoir examiné, le CA et le compte de gestion du service comptable de l'assainissement commune propose au conseil municipal de les adopter sans réserve étant donné leurs concordances.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le CA et le compte de gestion de l'assainissement.

2. L'affectation du résultat commune, assainissement, régie des transports scolaires

- 1) La commission finance après avoir examiné l'affectation du résultat de la commune propose au conseil municipal de les adopter sans réserve.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de la régie des transports scolaires.

- 2) La commission finance après avoir examiné l'affectation du résultat de la commune propose au conseil municipal de les adopter sans réserve.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de transports scolaires.

- 3) La commission finance après avoir examiné l'affectation du résultat de l'assainissement propose au conseil municipal de les adopter sans réserve.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de l'assainissement.

3. Vote des taxes: foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation des résidences secondaire et CFE

- 1) Le conseil municipal propose au vote l'augmentation de 2% la taxe sur le foncier bâti

Qui était à 46,13 et qui passera donc à 48,13

Résultat du vote 1 contre 8 pour

Le conseil municipal approuve donc l'augmentation de 2% sur la taxe foncière sur le bâti.

- 2) Le conseil municipal propose une augmentation de la taxe foncière de + 2 sur le non bâti
Cela correspond à une augmentation de l'ancien indice qui était à 73,03% à 75,03%

Résultat du vote : 1 contre 8 pour

Le conseil municipal approuve donc l'augmentation de + 2% sur la taxe foncière sur le non bâti.

- 3) Le conseil municipal propose une augmentation de la taxe foncière des résidences secondaires de +11,46

Cela correspond à une augmentation de l'ancien indice qui était à 13,54% à 25%.

Résultat du vote : 3 contre, 1 abstention et 5 pour.

Le conseil municipal approuve donc l'augmentation de 11,46% sur la taxe foncière sur le non bâti.

- 4) Le conseil municipal propose une augmentation de la taxe foncière sur les CFE de + 2
Cela correspond à une augmentation de l'ancien indice qui était à 24,48% à 26,48%

Résultat du vote 1 contre 8 pour

Le résultat de ces augmentations pour la commune est de 25 297€

4. Abrogation et délibération pour le choix de publicité des actes

Le conseil municipal décide d'afficher les délibérations en version papier dans la vitrine en bas de la mairie. Il faut donc annuler l'ancienne délibération.

Le conseil vote pour à l'unanimité

5. Délibération pour des avenants pour les baux commerciaux (définition des charges)

La délibération vise à autoriser Mme le Maire à signer les avenants aux baux commerciaux pour Monsieur ESTOURNET ;

1er avenant pour l'Oasis : pose d'un compteur forain à son nom et paie son électricité à un fournisseur d'électricité de son choix.

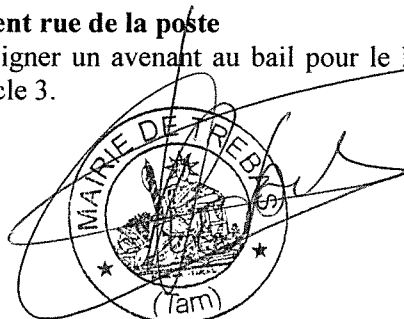
2ème avenant pour la Guinguette : Charge pour les taxes saisonnières à 120€ par an.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité

6. Délibération pour un avenant pour le logement rue de la poste

La délibération vise à autoriser Mme le Maire à signer un avenant au bail pour le logement afin de supprimer le paragraphe 2 bis (manuscrit) de l'article 3.

Le conseil vote pour à l'unanimité



7. Délibération pour définir une taxe du marché

Le conseil souhaite faire une convention d'utilisation du domaine public avec l'association du marché de Trebas afin qu'ils puissent participer aux charges dues à la tenue du marché.

Le conseil municipal vote pour envoyer une proposition à l'association et discuter tous ensemble sans ambiguïté des tenants et aboutissants de la convention.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité

8. Délibération pour une demande de subvention DETR pour une bouche à incendie

La DETR nous indique qu'une bouche à incendie est hors service, il faut absolument la changer. Le montant du changement est de 3 514,44€ TTC

Proposition pour que le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention pour changer la bouche à incendie à côté de la maison de retraite.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

9. Questions diverses

Albert FABRE fait par d'un Problème de dégât des eaux sur le patus de la Mouzinac

Le conseil va étudier la question.

Clôture de la séance à 22H57

